



SANTÉ  
SOCIAUX

# ALISFA LA CFDT NE SIGNE PAS L'ACCORD SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Dans le cadre de la négociation de l'accord de branche ALISFA Égalité Professionnelle la CFDT Santé-Sociaux s'est positionnée contre la signature de celui-ci le 31 mars dernier.

L'accord Égalité Professionnelle - tel que soumis à signature - ne comprend aucun engagement contractuel pour la branche et n'apportera aucune amélioration en termes d'égalité professionnelle pour les salarié.es de cette branche :

- Les dispositions de l'accord sont en deçà de celles de l'accord UDES (accord type) égalité professionnelle signé par le SNAESCO ;
- Les propositions de la CFDT Santé-Sociaux n'ont pas été intégrées au dit accord ;
- Les mesures chiffrées et les indicateurs de mesures des engagements en ont été supprimés ;
- Les dispositions relatives aux femmes enceintes au travail en ont été supprimées ;
- L'accord tel que soumis à signature n'a pas de dispositions contraignantes pour les TPE concernant la mise en place d'actions concrètes alors que la branche comporte 74 % de TPE ;
- Les éléments de l'accord ont été transposés dans un plan d'action. Ce cadre juridique ne relevant pas du niveau de la branche mais de l'entreprise, il n'a aucune valeur et obligation de mise en place ;
- La durée indéterminée de l'accord fait courir le risque qu'il y ait peu ou pas d'évolution à l'issue de la période de révision triennale, avec reconduction tacite du même accord.

**Pour la CFDT Santé-Sociaux les salarié.es de cette branche méritent mieux que ce camouflet et ne participera pas à soulager la conscience des employeurs.**

---

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS  
ET/OU D'ADHÉSION :

CONTACT DU SYNDICAT CFDT DE VOTRE  
ÉTABLISSEMENT :

M., Mme,

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

E-mail :

Téléphone :

Profession :

Entreprise ou établissement :